

Année universitaire : 2025-2026

Composante : Institut d'urbanisme et de géographie alpine (IUGA)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Analyse de données et systèmes d'information géographique (SIGAD)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 27/06/2025

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Nicolas ROBINET

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue	12	15
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau V (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS : Oui

Numéro de fiche RS : RS6127

Précisions :

Rattachement de bloc à une formation accréditée

Précisions :

Dans le cadre de l'UE Ingénierie de projets territoriaux de la Licence Professionnelle mention protection et valorisation du patrimoine historique et culturel, et de son bloc RNCP 40443BC02, il est proposé un parcours professionnalisant ouvrant à l'obtention du Diplôme Universitaire Analyse de données et systèmes d'information géographique (DU SIGAD) correspondant à l'activité de gestion et mise en place d'un SIG. Les éléments correspondants à l'obtention de ce diplôme universitaire sont décrits ci-après.

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques et compétences acquises :

Cette formation, combinant des approches spatiales, cartographiques et statistiques, permettra d'acquérir une spécialisation pour :

- lire, comprendre et créer des documents cartographiques ;
- produire de l'analyse spatiale et mener une analyse statistique multisectorielle ;
- mettre en œuvre un système d'information géographique (SIG) ;

Le DU SIGAD permettra l'acquisition de connaissances théoriques sur :

- les différents systèmes de projections ;
- les geo-data ;
- les principaux acteurs aux échelles locales, nationales, européennes et internationales intervenant dans le domaine des SIG et de la donnée géographique, ainsi que les principaux textes réglementaires et directives ;
- la sémiologie, la typologie et le graphisme d'une carte ;
- les concepts et notions de vocabulaire utilisés en cartographie et statistiques ;
- les méthodes d'analyses statistiques et les résultats attendus, ainsi que leur interprétation ;
- les systèmes d'Information Géographique et leurs utilisations ;

Ainsi que des compétences techniques et savoir-faire :

- récolter de la donnée ;
- analyser ;
- interpréter ;
- créer une carte thématique ;
- créer, mettre en œuvre et exploiter un Système d'Information Géographique ;
- utiliser ces différents outils dans les processus d'aides à la décision.

Dans le cadre de cette formation, les logiciels et les données utilisés sont issus du libre (Open Source et Open Data).

Le public, le niveau et les créneaux professionnels et débouchés

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture

Exemples de profils/de débouchés professionnels : Chargé(e) de mission aménagement du territoire, tourisme, en charge des réseaux (routiers, hydrauliques...), technicien géomatique, agent de développement local/territorial, développement économique, gestion environnementale, animation nature, sport, santé ...

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture

Prérequis : Maîtrise de l'environnement Windows, Mac ou Linux, ainsi que des outils bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, diaporama...).

La commission d'admission, composée de l'équipe pédagogique, se prononcera sur la recevabilité des dossiers.

2.2 Conditions d'admission

Les candidatures seront à envoyer à l'ingénieur conseil de l'UFR IUGA et au responsable pédagogique (Nicolas ROBINET), accompagnées de la copie du diplôme, d'un CV et d'un énoncé du contexte et/ou des motivations dans lesquels le candidat souhaite suivre la formation.

Période de recrutement : semestre précédant le début de la formation.

Composition du jury : le responsable pédagogique de la formation et un intervenant extérieur.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Le DU SIGAD, découpé en 5 modules, débutera en septembre. Les modules s'étaleront des mois de septembre à janvier, au rythme d'un module par mois (3 jours de formation de 7 à 8 heures).

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 114 heures découpées en 5 modules

Nombre d'ECTS : NEANT

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

DU SIGAD_MCCC 2025-2026_definitif_28042025.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tutoré

Mémoire : Dossier de synthèse et soutenance module 5 :

Le dossier de synthèse permettra la validation des connaissances acquises lors de la formation. Il s'illustrera par la mise en place d'un cas pratique, complet, utilisant les outils et méthodes vus dans les modules précédents. Il sera ensuite soutenu devant un jury final composé de l'équipe pédagogique du diplôme (enseignants-chercheurs, ingénieur, formateur...). Il sera composé comme suit : 10 minutes de présentation du dossier, 10 minutes de questions. A l'issue de l'examen oral, la note finale du diplôme sera attribuée.

Dépôt : une semaine avant la date de jury.

Rapport de stage :

Projet tutoré : Projets tuteurés : Projet tutoré et validation des acquis. Intervenants : Pascal Mao, Nicolas Senil, Nicolas Robinet, Mélodie Roche.

Applications thématiques : diagnostic de territoire/environnemental, écologie du paysage, mise en place d'un observatoire du territoire, enquête, étude d'incidence/d'impact...

Ce module a pour objectif de valider vos connaissances en vous mettant en situation pratique. A partir de vos données ou de données fournies, vous répondrez à une mission et rendrez un dossier de synthèse. Ces exercices seront encadrés et accompagnés par vos intervenants.

Pour ce dernier module, possibilité d'en suivre une partie à distance.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Présence obligatoire.

En cas d'absence non justifiée, le module ne pourra pas être validé.

Absences aux examens :

L'absence non justifiée à un seul des modules entraîne l'impossibilité de calculer une moyenne.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La soutenance finale : mois de janvier

Objectifs :

Evaluer les connaissances et compétences acquises lors de la formation

Evaluer les capacités d'utilisation des outils et méthodes

Evaluer les capacités d'analyse et de synthèse

Composition :

L'équipe pédagogique du DU SIGAD.

Le jury de délivrance du diplôme (à l'issue de la soutenance finale) :

Objectif :

Attribution du diplôme

Composition :

L'équipe pédagogique

Périodes de réunion des jurys : Les jurys se réuniront suite à la soutenance du mémoire

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le diplôme d'université est décerné aux étudiants, qui ont assisté à l'ensemble des modules de 1 à 4, qui ont obtenu à la fois une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'écrit du module 5, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'oral du module 5.

Les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions requises pour être admis à la première session passent une seconde session selon les modalités suivantes :

Pour cette seconde session, l'étudiant doit repasser la ou les épreuves (écrit et / ou oral) du module 5 qui n'ont pas satisfait les conditions requises à la première session.

Dans le cas contraire, le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury

Après délibération du Jury, à l'issue de la seconde session, les étudiants sont déclarés admis au diplôme d'université s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve présentée ou aux deux le cas échéant.

Un candidat ayant obtenu un ou plusieurs modules du DU SIGAD se verra attribuer une attestation de suivi de formation et pourra compléter son cursus à l'année suivante sous réserve de places disponibles et d'y être autorisé par le jury de l'année précédente.

Le diplôme est délivré avec la mention :

" Passable entre 10 et 12 ;

" Assez bien entre 12 et 14 ;

" Bien entre 14 et 16 ;

" Très bien à partir de 16

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 19 €/h

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation